



Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

## Appel à manifestation d'intérêt régional

**« Approche prospective pour une gestion intégrée du trait de côte sur deux territoires expérimentaux »**

### I - Contexte de l'appel à candidatures

La Bretagne, possédant à elle seule un tiers du linéaire côtier français métropolitain, est particulièrement concernée par la problématique du recul du trait de côte. Cette évolution est liée à deux phénomènes simultanés :

- d'une part, la montée du niveau marin, liée au réchauffement climatique, conjuguée à la pénurie du stock sédimentaire, due à des phénomènes naturels et anthropiques.
- d'autre part, le rapprochement de la population des rivages bretons avec une urbanisation progressive du littoral, renforçant la vulnérabilité aux risques d'érosion et de submersion marine.

En mars 2013, un colloque régional prospectif réunissant État, collectivités, experts et acteurs économiques avait mis en évidence la nécessité d'une approche intégrée pour la gestion du trait de côte et ouvrait la voie à des expérimentations locales pour une meilleure prise en compte des évolutions de long terme dans les stratégies d'aménagement et de protection des populations et des milieux.

Depuis, l'évolution du contexte institutionnel, notamment l'adoption des lois MAPAM et NOTRe confère aux collectivités une plus grande responsabilité dans la gestion du milieu aquatique et la prévention des inondations, rendant encore plus nécessaire la réflexion prospective pour déterminer des stratégies au plus près des territoires.

### 2- Objectifs de l'appel à candidatures

Cet appel à candidatures a pour objectif de proposer à deux territoires volontaires une démarche **prospective et participative**, en bénéficiant de l'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire de consultants rompue aux méthodes de la prospective territoriale (**IDEA recherche**).

Les objectifs de ces expérimentations sont les suivants :

- à partir des éléments de connaissance empiriques et scientifiques, partager un diagnostic du territoire dégagant les enjeux propres au trait de côte du territoire concerné,
- dégager des pistes d'action pour l'élaboration de stratégies de moyen et long terme pour ce territoire,
- participer à l'élaboration de prototypes de co-construction de gestion locale du trait de côte pouvant ensuite être utilisés sur tout autre territoire littoral breton concerné.

### 3- Nature de l'accompagnement

La démarche est constituée d'interviews d'élus et d'acteurs du territoire concerné ( commune, EPCI) auxquels se succéderont 3 ½ journées de travaux en ateliers pour un groupe composé de personnes volontaires, en bénéficiant d'une animation, de supports pédagogiques, d'apports scientifiques et de témoignages divers.

La production de l'atelier sera valorisée par un document de synthèse type « livret d'alerte » à usage du territoire et par l'établissement de fiches-repères qui capitaliseront la méthode et ses résultats, à destination d'autres territoires.

Par le biais de cette expérimentation, l'État entend démontrer sur ces territoires les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux d'une telle démarche et capitaliser les retours d'expérience pour faciliter l'accompagnement d'autres territoires.

### 4- Dossier de candidature

#### 4-1 Structures éligibles

L'appel à candidature est destiné à des EPCI (en accord avec les communes littorales concernées), où à des communes littorales bretonnes soutenues par leur EPCI.

Il cible en priorité les territoires non couverts par une procédure de plan de protection contre les risques littoraux ou de submersion marine

Le critère d'éligibilité est la motivation argumentée la structure candidate à s'inscrire dans une telle dynamique de projet de territoire.

#### 4-2 Détail du dossier de candidature

Le dossier de candidature est composé :

- d'un plan de situation du territoire sur le littoral breton
- d'une note de motivation faisant apparaître :
  - o la préoccupation du territoire sur ce sujet et sa volonté de mettre en mouvement les acteurs concernés, dans le but de bâtir des stratégies concertées et convergentes qui répondent aux conséquences de l'évolution du trait de côte ;
  - o les moyens humains et l'approche partenariale qu'elle souhaite mobiliser sur les ateliers.

### 5- Critères de sélection

Après réception des dossiers, la DREAL Bretagne (ou le prestataire choisi par la DREAL pour l'animation des ateliers) pourra prendre contact avec les candidats, pour des compléments d'information.

Un comité de pilotage, réunissant des représentants de l'État (DREAL, DDTM, et le prestataire, IDEA Recherche, sélectionnera les deux territoires retenus.

Les critères de sélection des candidatures s'appuieront sur :

- la note de motivation permettant de juger de la compréhension des enjeux et du niveau d'initiatives prises sur le territoire pour aborder les questions liées à la gestion du trait de côte ;
- le niveau de mobilisation que le territoire souhaite atteindre sur ces ateliers et ses suites possibles.

## 6- Déroulement du projet

### 6-1 Dépôt des dossiers

Le dossier de candidature devra être adressé en 1 exemplaire papier à :

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'aménagement et du logement de Bretagne  
service connaissance prospective évaluation  
10, rue Maurice Fabre CS 96515  
35065 Rennes cedex.

Renseignements : Tel 02 99 33 43 04

Une copie de la candidature en version électronique sera à transmettre également à :  
[etudes.cpros.coprev.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:etudes.cpros.coprev.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr)

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au **27 mai 2016**

Un mel sera envoyé pour confirmer la réception du dossier.

### 6-2 Analyse des dossiers et choix des candidatures

Le comité de pilotage, réunissant des représentants de la DREAL, des DDTM, du Conseil Régional et du prestataire, analysera les dossiers de candidatures selon les critères fixés en 5. Il choisira 2 territoires parmi les candidats. Tous les territoires candidats seront informés du choix final.

Le choix devra intervenir dans la deuxième quinzaine de juin 2016.

### 6-3 Accompagnement et déroulement des ateliers

Le prestataire pourra réaliser une visite sur chacun des territoires sélectionnés afin de mieux appréhender le contexte et les problématiques locales et définir les conditions d'organisation locale des ateliers. Un représentant de la DDTM et de la DREAL seront présents à ce rendez-vous, ainsi que le chef de projet et l' élu référent.

Les interviews des acteurs de terrain auront lieu entre juillet et début septembre 2016.  
Les ateliers se dérouleront dans la période comprise entre septembre et novembre 2016.